

0860005N
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CITE TECHNIQUE EDOUARD BRANLY
2 RUE EDOUARD BRANLY
86106 CHATELLERAULT CEDEX
Tel : 0549025260

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : CLE REPARTITION ENTRE SERVICE OPALE

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 43

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/11/2022

Réuni le : 01/12/2022

Sous la présidence de : Nicolas Laurent

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration accepte la repartition entre service SRH et ALO comme suit :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

CLÉ RÉPARTITION ENTRE SERVICE OPALE

La contribution entre service SRH (dépenses) et ALO (recettes) n'existe plus au budget OPALE.

Les factures de viabilisation seront ventilées sur ALO, domaine viabilisation et sur SRH, domaine Viabilisation à hauteur des crédits ouverts au budget(version OPALE).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0